Athlé FUN 2025

Règlement Intérieur Stage Athlé'Fun

Note introductive

Actuellement, tous les jeunes disposent d'un téléphone portable/tablette. Leurs multiples fonctions ainsi que leurs utilisations abusives posent des problèmes inutiles aux organisateurs de séjours (appels nocturnes, musique, photos indiscrètes, etc….).

Aussi, pour préserver la tranquillité et le bien être de chacun, l'équipe d'encadrement souhaite limiter l'utilisation des portables durant ces 4 jours. Le respect du sommeil et du voisinage, la politesse et la discrétion de chacun ainsi que le droit à l'image sont des valeurs que nous partageons tous et que nous désirons préserver.

Le non-respect du règlement énoncé ci-dessous entraînera la confiscation immédiate du portable/tablette, qui vous sera remis en mains propres à notre retour. D'autre part, nous nous réservons le droit de vous contacter par téléphone à tout moment, pour vous prévenir de tous problèmes concernant la santé ou le comportement de votre enfant.

Tous les soirs grâce au site internet du Comité départemental, l'équipe accompagnatrice vous informera de façon globale du déroulement de la journée.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un agréable séjour.

Le Président du CDA67,
Albert KOFFLER

Règlement Interne

1- Respecter les entraîneurs
2- Respecter les locaux : toute dégradation sera prise en charge par l'athlète fautif
3- Respecter les horaires imposés par l'équipe éducative

4- Le téléphone et son usage sont interdits sous peine de confiscation :
   - pendant les activités
   - pendant les repas
   - après l'heure du coucher
5- Interdiction de se servir de la fonction « PHOTO » sans l'autorisation des personnes photographiées. Il s'agit du « DROIT à L'IMAGE » qui, non respecté peut entraîner des plaintes.
6- Le stagiaire responsable d'un portable/tablette est tenu d'informer d'éventuels correspondants des restrictions d'utilisation.

7- **Il est interdit de fumer et de boire pour les mineurs.**

Nom :_____Prénom :_____

Nous nous engageons à respecter le règlement en vigueur lors du Stage « ATHLE'FUN 2025 »

Les Parents Le Stagiaire